



GRADE B2

Cadre d'extinction

Ergothérapeute de classe supérieure
Masseur-Kinésithérapeute de classe supérieure
Orthophoniste de classe supérieure
Orthoptiste de classe supérieure
Pédicure-Podologue de classe supérieure
Psychomotricien de classe supérieure
Manipulateur d'électroradiologie médicale de classe supérieure

ECHELON	Indice Majoré	Durée
10	625	-
9	605	3 ans
8	590	3 ans
7	580	2 ans 6 mois
6	566	2 ans 6 mois
5	549	2 ans 6 mois
4	526	2 ans 6 mois
3	500	2 ans
2	474	2 ans
1	460	1 an

Valeur du point d'indice = 4.92275 € brut au 01/07/2023

Au Traitement indiciaire s'ajoutent les 49 points du CTI (Complément de Traitement Indiciaire), pour les agents concernés.

Il est pris en compte dans le calcul de la pension dans la mesure où il a été perçu au moins un jour au cours des 6 derniers mois valables pour la retraite.